



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE DES
HOTTES CUISINES, DES FILTRES,
EXTRACTEURS ET RESEAUX DES SECHOIRS
PASSE AVEC LA SOCIETE GUERRAULT
MAINTENANCE**

**DÉCISION N° DM-21-047
EN DATE DU 15 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR (hebdomadaire Presse) et au profil acheteur de la ville le 22 septembre 2020 relatif au marché de maintenance des hottes cuisines, des filtres extracteurs et réseaux des séchoirs ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société GUERRAULT MAINTENANCE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble de critère de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GUERRAULT MAINTENANCE, domiciliée 25 rue Georges Huchon – 94300 VINCENNES, représentée par Monsieur Laurent MARIEZ, Gérant, le marché de maintenance des hottes cuisines, des filtres extracteurs et réseaux des séchoirs.

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an et reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Le montant maximum annuel estimé s'élève à 40 075,00 € HT (48 090,00 € TTC) et est décomposé comme suit :

. Poste1 - Prestations forfaitaire annuelles - : 33 075,00 € HT (39 690 € TTC) ;

. Poste 2 - Prestations hors forfait – Montant maximum de 7 000,00 € HT (8 400,00 € TTC) par an ;

. Coût horaire de la main d'œuvre : 38 € HT (45,60 € TTC) ;

. Coefficient d'entreprise contractuel appliqué aux pièces de rechanges ou sous-ensembles non compris dans le forfait (K) : 1,10 ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210215-lmc1H8096H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/02/2021
Date de Publication : 15/02/2021